

# Le sexe des sanctions

Sylvie Ayrat

**Quand les quatre cinquièmes des sanctions concernent des garçons, difficile de ne pas interroger cette pratique de maintien de l'ordre scolaire à la lumière du genre. La punition, médaille de virilité ?**

**V**ous avez dit sanction « éducative » ? Il existe des décalages parfois surprenants entre les discours officiels et la réalité des choses. Ce phénomène n'épargne évidemment pas les tentatives de réformes pédagogiques et éducatives qui jalonnent l'histoire de l'enseignement, notamment en matière de discipline scolaire et de punitions. Ainsi pourrions-nous lire dans le BO\* du 13 juillet 2000 : « La sanction doit avoir en effet pour finalité :

« d'attribuer à l'élève la responsabilité de ses actes et de le mettre en situation de s'interroger sur sa conduite en prenant conscience de ses conséquences...  
« de lui rappeler le sens et l'utilité de la loi ainsi que les exigences de la vie en collectivité, respect de la société et des individus, nécessité de vivre ensemble de manière pacifique... »

Voilà pour les finalités officielles... Des filles de 4<sup>e</sup> scolaires dans un établissement privé à haut niveau de prestige scolaire, interrogées dans le cadre de la préparation de ma thèse, donnent leur opinion sur les effets des sanctions chez les garçons punis : « Ça m'intrigue qu'ils font que des conneries, que c'est des châtiments parce qu'ils ont été virils et tout. C'est un homme capable pour eux parce que tu peux avoir toutes les mains ». « Min par exemple j'aime pas les intellectuels, je préfère ceux qui font... qui mettent un peu le bordel, c'est mieux ».

Voilà pour les effets produits...  
**Du discours à la réalité**  
Autre exemple : chaque rentrée scolaire ou à peu près, le ministère de l'Éducation nationale réaffirme le principe de l'égalité des sexes et du refus de toute forme de discrimination. Pourtant l'analyse quantitative que j'ai menée de 5842 sanctions et punitions scolaires émanant de cinq collèges aux caractéristiques socioculturelles très différentes montre que les garçons représentent 80 % des élèves sanctionnés (toutes sanctions confondues), 83 % des élèves sanctionnés pour indiscipline ou insou-

mission, et 92 % des élèves sanctionnés pour des actes relevant d'atteinte aux biens et aux personnes.

Comment expliquer de tels paradoxes, et surtout le fait qu'ils ne soient jamais interrogés, d'autant que les effets négatifs des punitions domines de manière excessive ont été largement démontrés ? La question de la sanction traverse de longue date le système scolaire, mais les recherches sur les disparités de sexe à l'école restent souvent centrées sur les apprentissages, la réussite scolaire, et l'orientation. L'appareil punitif reste un domaine inexploré à la lumière du

**La plupart des transgressions apparaissent non plus comme des problèmes de comportement relevant d'un manque socioculturel, mais comme des conduites sexuées ritualisées.**

genre, et la surreprésentation des garçons parmi les élèves punis au collège apparaît comme un impensé.

**Le poids de la virilité**  
La sanction investit les trois champs du domaine éducatif : l'autorité pédagogique et éducative, le savoir et la socialisation. L'attribution d'une sanction est un dispositif ritualisé qui désigne le contrevenant et met en scène la hiérarchie des pouvoirs, premièrement entre les adultes et les élèves, deuxièmement entre les adultes eux-mêmes. Ce dispositif est renforcé par l'appareil d'écriture qui accompagne (lettres aux familles, avertissements officiels, registres de sanctions et de conseils de discipline). La sanction est, à double titre, une épreuve. Elle est « peine », parce qu'elle implique une certaine souffrance (peur, admonestation de l'enfermeur, convocation dans le bureau du CPE ou du principal, travail supplémentaire, sermon des parents), mais si l'on considère son origine étymologique, elle est aussi « récompense » parce que, selon le dictionnaire, « destinée à confirmer un jugement concernant la conduite ou l'action d'une personne ».

rédigé par une jeune femme professeure d'éducation musicale en difficulté avec Martin, garçon de 3<sup>e</sup>. « L'attitude de Martin mercredi 29 janvier, en cours d'éducation musicale a été odieuse. Il a commencé à dire en entrant qu'il n'aimait pas son biocon (ce qu'il a évidemment pas fait). Après plusieurs remarques sur ses bavardages (dont il ne tenait pas compte), je l'ai changé de place. Il a cherché à perdre le plus de temps possible. Quand j'ai voulu l'évaluer, son travail en blanc, il a dans un premier temps refusé. Je lui ai donc fait comprendre qu'il avait pris à refuser une évaluation, il a alors pris sa fièvre pour jouer une straté qui ne lui sert à rien... »

«...ET ENCORE TROIS HEURES DE COLLE POUR IRRESPECT ENVERS LES PROFESSEURS...»

**Non seulement les garçons sont quatre fois plus punis, mais ils le sont pour des motifs sexués « masculins » (indiscipline, insolence, mérités, dégradations, violence sur autrui), c'est-à-dire conformes au sexe prescrit.**

puis l'a posée avec un « voilà » précocité et arrogant [...]. Je pense qu'une heure de colle lui ferait le plus grand bien... »

**S'opposer pour s'affirmer**  
Ce jeune homme ne relève certainement pas d'une attitude psychologique ou éducative quelconque. Il n'a pas « perdu les pédales ». Au contraire, il sait parfaite-



ment ce qu'il fait et ce qu'il risque, donc ce qu'il recherche... En bout de course, le recours à la sanction, de la part de l'enseignant, ne fait que démontrer son incapacité à faire obtempérer l'élève qui lui a tenu tête jusqu'au bout devant le public-élève. Martin prouve à la fois aux garçons et aux filles qu'il n'est pas une « mauvaise » et qu'il est dominant, ce qui ne manquera pas de lui faciliter les choses à l'heure de séduire ces dernières... La sanction doit ici être considérée dans son acception étymologique de « récompense » : c'est une médaille de virilité. En refusant de se soumettre à l'autorité féminine et se montrant insou-

mis, il a posé avec un « voilà » précocité et arrogant [...]. Je pense qu'une heure de colle lui ferait le plus grand bien... »

**Non seulement les garçons sont quatre fois plus punis, mais ils le sont pour des motifs sexués « masculins » (indiscipline, insolence, mérités, dégradations, violence sur autrui), c'est-à-dire conformes au sexe prescrit.**

ment ce qu'il fait et ce qu'il risque, donc ce qu'il recherche... En bout de course, le recours à la sanction, de la part de l'enseignant, ne fait que démontrer son incapacité à faire obtempérer l'élève qui lui a tenu tête jusqu'au bout devant le public-élève. Martin prouve à la fois aux garçons et aux filles qu'il n'est pas une « mauvaise » et qu'il est dominant, ce qui ne manquera pas de lui faciliter les choses à l'heure de séduire ces dernières... La sanction doit ici être considérée dans son acception étymologique de « récompense » : c'est une médaille de virilité. En refusant de se soumettre à l'autorité féminine et se montrant insou-

mis, il a posé avec un « voilà » précocité et arrogant [...]. Je pense qu'une heure de colle lui ferait le plus grand bien... »



ment ce qu'il fait et ce qu'il risque, donc ce qu'il recherche... En bout de course, le recours à la sanction, de la part de l'enseignant, ne fait que démontrer son incapacité à faire obtempérer l'élève qui lui a tenu tête jusqu'au bout devant le public-élève. Martin prouve à la fois aux garçons et aux filles qu'il n'est pas une « mauvaise » et qu'il est dominant, ce qui ne manquera pas de lui faciliter les choses à l'heure de séduire ces dernières... La sanction doit ici être considérée dans son acception étymologique de « récompense » : c'est une médaille de virilité. En refusant de se soumettre à l'autorité féminine et se montrant insou-

**Bien des enjeux qui échappent à celui qui sanctionne**  
Premièrement, chez les garçons, la sanction fonctionne comme un rite différenciateur de sexe parce qu'elle marque symboliquement l'affirmation de la différence avec l'autre sexe. Deuxièmement elle fonctionne comme un rite fusionnel, car elle atteste de la conformité aux normes de la virilité. Troisièmement, elle procède du rite de passage, car elle signe l'entrée dans le groupe des « grands hommes » et donc l'accession à un état réputé supérieur (les entretiens montrent le plaisir que certains garçons prennent dans les processus de transgression et à quel point la pour et l'excitation participent de l'effet de passage). Quatrièmement, le chercheur de la sanction relève d'une parade sexuelle masculine devant des filles à la fois spectatrices et mobiles des conduites déviantes, parce qu'elle fournit aux garçons l'occasion d'exhiber, métaphoriquement, leurs attributs sexuels. Cinquièmement, cette quête est bien davantage une pratique d'intégration dans le groupe de pairs, une conduite sociale pure qu'un comportement déviant.

**Bien des enjeux qui échappent à celui qui sanctionne**  
Premièrement, chez les garçons, la sanction fonctionne comme un rite différenciateur de sexe parce qu'elle marque symboliquement l'affirmation de la différence avec l'autre sexe. Deuxièmement elle fonctionne comme un rite fusionnel, car elle atteste de la conformité aux normes de la virilité. Troisièmement, elle procède du rite de passage, car elle signe l'entrée dans le groupe des « grands hommes » et donc l'accession à un état réputé supérieur (les entretiens montrent le plaisir que certains garçons prennent dans les processus de transgression et à quel point la pour et l'excitation participent de l'effet de passage). Quatrièmement, le chercheur de la sanction relève d'une parade sexuelle masculine devant des filles à la fois spectatrices et mobiles des conduites déviantes, parce qu'elle fournit aux garçons l'occasion d'exhiber, métaphoriquement, leurs attributs sexuels. Cinquièmement, cette quête est bien davantage une pratique d'intégration dans le groupe de pairs, une conduite sociale pure qu'un comportement déviant.

**S'opposer pour s'affirmer**  
Ce jeune homme ne relève certainement pas d'une attitude psychologique ou éducative quelconque. Il n'a pas « perdu les pédales ». Au contraire, il sait parfaite-

Sylvie Ayrat  
Docteure en sciences de l'éducation, professeure d'espagnol en Grande école, université Bordeaux 3 Victor Segalen, observatoire international de la violence à l'école

1 Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche, « Procédures disciplinaires », Spécial 10 du 26 février 2003.  
2 « Les filles et les garçons à l'école, médaille de virilité pour une autre religion. La sanction est faite par le groupe en fonction de la norme de la masculinité », in E. Martin, 2003, p. 7.  
3 Elisabeth Badinter, *XV de l'identité masculine*, Odile Jacob, 1992.